



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET

N° Spécial

05 Juin 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial CABINET du 05 Juin 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	CABINET	Page
CAB/BRE N° 2020-207	05.06.2020	Arrêté modificatif accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 1 ^{er} janvier 2020.	3
CAB/BRE N° 2020-208	05.06.2020	Arrêté modificatif accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1 ^{er} janvier 2020.	4
CAB/BRE N° 2020-209	05.06.2020	Arrêté modificatif accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1 ^{er} janvier 2019	7

CABINET

Arrêté modificatif CAB-BRE N° 2020-207 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020.

Le préfet des Hauts-de-Seine
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

VU l'arrêté du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral CAB-BRE n° 06/2020 du 1^{er} janvier 2020 accordant la médaille d'honneur agricole, à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020 ;

VU la demande de PACIFICA - Assurances Dommages du 25 novembre 2019 ;

VU la demande de la Fédération nationale de l'industrie laitière ;

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié, et les mentions suivantes sont ajoutées :

MEDAILLE VERMEIL :

- Madame BLEROL Betty
Acheteur business – PACIFICA – Assurances Dommages
demeurant à MEUDON-LA-FORET

Article 2 : L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié, et les mentions suivantes sont supprimées :

MEDAILLE OR :

- Monsieur MOREAU Jehan

Directeur – Fédération nationale de l'industrie laitière
demeurant à Meudon

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4, boulevard Hautil – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général et monsieur le directeur de cabinet sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 05 juin 2020

Le préfet

Pierre SOUBELET

**Arrêté modificatif CAB-BRE N° 2020-208 accordant la médaille d'honneur régionale,
départementale et communale
A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020**

Le préfet des Hauts-de-Seine
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 relatif aux conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral CAB-BRE n° 2020-05 du 1^{er} janvier 2020 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la circulaire NORT/INT/00103C du 6 décembre 2006 ;

Vu la demande de l'OPH de Levallois-Perret ;
Vu la demande de la mairie de Clichy-la-Garenne ;
Vu la demande de la mairie de Bagneux ;
Vu la demande de la mairie de Vanves ;
Vu la demande de la mairie de Saint-Cloud ;
Vu la demande de la mairie de Suresnes ;
Vu la demande de la mairie de Neuilly-sur-Seine ;
Vu la demande de la mairie d'Antony ;

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié et les mentions suivantes sont supprimées comme suit :

Médaille ARGENT

- **Monsieur AIT HOUHAMOU**
Assistant services financiers
demeurant à Clichy-la-Garenne
OPH à LEVALLOIS-PERRET

- **Monsieur DEVILLIERS Jean-Jacques**
Adjoint technique principal 2^{ème} classe
demeurant à Villeneuve-la-Garenne
COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE

- **Monsieur Rudy SONNO**
Adjoint technique principal 2^{ème} classe
demeurant à Sceaux
MAIRIE DE BAGNEUX

- **Monsieur QUERAT Pascal**
Agent de maîtrise principal
demeurant à Neuilly
MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE

- **Madame VEILLEAUD Virginie**
Rédacteur principal 1^{ère} classe
demeurant à Châtillon
MAIRIE DE BAGNEUX

- **Monsieur WOSNIAK Jean-Luc**
Adjoint technique
demeurant à Clichy
MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

Article 2 : L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié et les mentions suivantes sont supprimées comme suit :

Médaille VERMEIL

- **Monsieur GRIVILLIERS Olivier**
Adjoint administratif principal
demeurant à Vanves
MAIRIE DE VANVES

Article 3 : L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié et les mentions suivantes sont supprimées comme suit :

Médaille OR

- **Madame LOYSELAY Annick**
Cadre de santé supérieur
demeurant à Clichy
COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE

Article 4 : L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié et les mentions suivantes sont ajoutées comme suit :

Médaille ARGENT

- **BERNARD Nathalie**
Attaché territoriale hors classe
demeurant à Saint-Cloud
Mairie de SAINT-CLOUD

- **Madame CORDELETTE Christelle**
Adjoint technique principal 2^{ème} classe
demeurant à Suresnes
MAIRIE DE SURESNES

Article 5 : L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié et les mentions suivantes sont ajoutées comme suit :

Médaille VERMEIL

- **Monsieur QUERAT Pascal**
Agent de maîtrise principal
demeurant à Neuilly
MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE

Article 6 : L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié et les mentions suivantes sont ajoutées comme suit :

Médaille OR

- **Madame BACQ-VIARD**
Rédacteur principal 2^{ème} classe
demeurant à Fontenay-aux-Roses
MAIRIE D'ANTONY

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4, boulevard Hautil – 95027 CERGY-PONTOISE Cedex dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 8 : Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 05 Juin 2020

Le Préfet

Pierre SOUBELET

**Arrêté modificatif CAB-BRE N° 2020-209 accordant la médaille d'honneur régionale,
départementale et communale
A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2019**

Le préfet des Hauts-de-Seine
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 relatif aux conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif CAB-BRE n° 2019-2 du 1^{er} janvier 2019 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la circulaire NORT/INT/00103C du 6 décembre 2006 ;

Vu la demande de la mairie de Clichy-la-Garenne du 11 mars 2020 ;

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet ;

A R R E T E

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié et les mentions suivantes sont supprimées :

Médaille ARGENT

- **Monsieur VANHULST Christophe**
Animateur territorial
demeurant à Gennevilliers
MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4, boulevard Hautil – 95027 CERGY-PONTOISE Cedex dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 05 juin 2020

Le préfet

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>